



Y'A PLUS QU'À ...

Les communes ont plusieurs leviers d'action pour protéger le foncier agricole et favoriser l'installation de paysans aux pratiques agroécologiques.

En voici quelques-unes...

1. Lors de la négociation de son Plan Local d'Urbanisme, la commune peut déterminer un périmètre classé **Zone Agricole Protégée** : cette zone permet de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.
2. Aussi, la commune peut établir **un diagnostic foncier**, pour repérer des biens vacants, biens sans maîtres (propriétaire disparu ou introuvable), et terres incultes (insuffisamment cultivées pendant les 2 dernières années). Dans ce cadre, la commune peut **sensibiliser les propriétaires fonciers aux enjeux autour du foncier agricole**.
3. **Soutenir les initiatives** de portage collectif de foncier : impulser des initiatives comme les Sociétés Civiles Immobilières, Groupement Foncier Agricole ou encore soutenir les actions de Terre de Liens.
4. **La SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural) **est une structure qui peut porter l'acquisition de la commune de manière différée** : elle peut ensuite la rétrocéder à l'agriculteur qui s'installe. Cela lui permet de limiter les investissements les premières années.
5. **Constituer une Réserve Foncière** : le principe est que la commune stocke sur un temps des terrains, sans avoir déjà défini qui sera le porteur de projet sur cette parcelle (elle peut soit les garder en friche ou les louer de manière précaire en attendant). A terme, la commune pourra revendre le terrain et favoriser l'installation d'un producteur en agriculture paysanne et biologique.
6. **Mettre en place des projets de "fermes relais" ou "fermes intercommunales"** : les communes peuvent acquérir et/ou mettre à disposition (ferme intercommunale) d'un producteur une ferme. Elles peuvent aussi la transmettre progressivement au producteur en fixant un montant de location sur un temps donné, et au terme de ce contrat la ferme revient au producteur (ferme-relai).
7. **Soutenir les associations œuvrant sur ces thématiques** : par l'intermédiaire de subventions, en facilitant leurs actions/événements sur la commune, en leur donnant de la visibilité.



ILLUSTRATIONS - Des communes en Isère l'ont fait !

LA COMMUNE DE MONTBONNOT SAINT MARTIN - Création d'une ferme communale sur les terres de la commune

La commune de Montbonnot Saint Martin a développé une politique en faveur du développement durable. Ainsi, la collectivité a soutenu le projet de création d'une ferme communale dans le but de soutenir l'économie locale (en favorisant les circuits courts pour la commercialisation des produits de la ferme), et de favoriser l'agriculture biologique, respectueuse de l'environnement.

Possédant déjà du foncier agricole, la collectivité a :

- ❖ mis à disposition des terres communales (au total, trois hectares sont ainsi cultivés)
- ❖ construit le bâtiment agricole
- ❖ mis en location la ferme communale

En Septembre 2014, le bail rural de location a été signé avec les exploitants, à l'issu de l'appel à projet lancé par la commune. Les exploitants ont ainsi baptisé leur ferme "Citrouille et Compagnie" et ont choisi de l'ouvrir au public et d'y développer un volet pédagogique : ils accueillent ainsi régulièrement des classes de tous niveaux sur leur ferme, des stagiaires en formation et des communes intéressées par ce projet.

Aujourd'hui, Citrouille et Compagnie commercialise en circuits-courts : elle fait de la vente à la ferme, livre aussi des AMAP, des magasins bio et des groupements de producteurs.

A côté de ce projet, la commune subventionne aussi l'association d'arboriculture qui s'occupe de deux vergers conservatoires mis en place sur des terrains municipaux. Dans le même sens, Montbonnot a accueilli quatre ruchers associatifs sur ses terres : ils se situent au grand-saule -à côté de la ferme communale-, à Lucie Pellat - dans le parc de la Mairie et à St Hugues de Biviers !

"Fonctionner avec des Amapiens c'est tranquilliser son installation et trouver des personnes, de fait, sensibles à ses propres valeurs. Après 5 années de fonctionnement avec 2 AMAP locales, l'enjeu est de maintenir ce lien de partage tout en développant sa ferme avec des partenaires aux attentes parfois différentes" Thomas Van Ganse de Citrouille et compagnie.

LA MÉTROPOLE DE GRENOBLE - Acquisition à l'amiable du territoire foncier via la SAFER et construction d'une ferme intercommunale pédagogique

La colline du Murier et des Quatre Seigneurs représente un territoire stratégique pour la Métropole de Grenoble, notamment pour le Plan Vert de la Métro. A 5km au sud-est de Grenoble, la colline est reconnue comme un espace à protéger et valoriser pour le cadre reposant et le bol d'oxygène et de nature qu'il offre aux grenoblois.

La métropole de Grenoble ainsi que 4 communes (Gières, Saint Martin d'Hères, Poisat et Eybens) se sont accordées sur un projet de territoire. Dans ce cadre, la métropole de Grenoble a demandé une étude du foncier agricole à l'ADASEA. Il a été conclu, suite à la tenue de réunions publiques, que la meilleure solution était d'acquérir du foncier et de soutenir la mise en place d'une ferme intercommunale : cela permettait à la collectivité de rester propriétaire du foncier et des bâtiments. En ce sens, la Métro pouvait inscrire ce projet dans la stratégie de développement des circuits courts, inscrite à la fois dans les orientations de la politique agricole de la Métro et dans son Plan Air Climat.

- ❖ La Métro a finalement acquis à l'amiable une trentaine d'hectares (13 hectares de terrains agricoles et 17 forestiers) par l'intermédiaire de la SAFER
- ❖ Suite à l'acquisition, un appel à projet a été lancé par un jury présidé par la Métro et composé des représentants de la commune, de la chambre d'agriculture et de l'ADASEA pour choisir les producteurs avec qui la collectivité allait signer le bail. Les producteurs ont finalement été retenus en 2011 et leur installation s'est concrétisée en 2012.

Aujourd'hui vous pouvez donc aller visiter la Ferme Intercommunale des Maquis, jolie chèvrerie juchée sur la colline du Murier, et déguster du fromage bio produit par Céline et François dans nos AMAP en autres !

"Les AMAP nous ont apporté un débouché local et régulier depuis le début !" - Céline Frachet de la ferme des Maquis.



ILLUSTRATIONS - Des communes en Isère l'ont fait !

PROPRIÉTAIRES PRIVÉS À VILLENEUVE DE MARC- Transmission d'une Ferme via Terre de Liens

En 2016, La Foncière de Terre de Liens achète sa 16^e ferme sur le territoire isérois. La ferme du Perroux s'étend sur 42 hectares et se trouve sur un site préservé, près de la forêt de Bonnevaux (Nord Isère). Cet achat a été rendu possible par les anciens propriétaires paysans, Bernard et Louis Rabilloud qui avaient à cœur de vendre leur ferme sans qu'elle soit démantelée. Le bouche à oreille les a mis en contact avec Terre de Liens.

Cette association agit financièrement par l'intermédiaire de ces deux structures :

- ❖ "La Fondation Terre de Liens" (reconnue d'utilité publique) qui récolte des fonds sous forme de dons (à savoir que l'on peut y léguer sa ferme ou son terrain)
- ❖ et "La Foncière Terre de Liens" (labellisée Finansol), entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens qui leur propose d'acheter des actions

Grâce à ces deux structures, Terre de Liens peut racheter du foncier agricole. Ainsi, elle sort des parcelles du marché spéculatif et s'assure, sur le long terme, de leur utilisation pour des activités agricoles. Terre de Liens préserve ces terres en signant des baux ruraux environnementaux avec des paysans engagés dans une agriculture biologique et paysanne.

Cet achat a permis à Terre de Liens d'y installer Mathieu Laupin, qui cherchait à s'installer en élevage. Il a pu rencontrer Bernard et Louis qui ont soutenu son projet. Cet éleveur a décidé de se lancer après avoir exercé un métier dans l'environnement. Il a ainsi choisi logiquement de préserver la biodiversité sur sa ferme et dans ses pratiques : il fait de l'agriculture biologique, il cultive des céréales pour ses animaux, et il a mis en place des petits élevages en plein-air. Par ailleurs, il a décidé de commercialiser ses produits en circuits-courts et de les transformer lui-même.

Ainsi Mathieu Laupin a développé la vente directe sur sa ferme. Il fonctionne aussi avec des AMAP, se déplace sur des marchés et fait partie de l'association de producteurs du Nord Isère « A chacun son panier bio », qui propose des paniers de produits diversifiés.

Les communes peuvent donc agir en collaboration avec Terre de Liens. Si une commune n'arrive pas à récolter des fonds pour le rachat d'une terre, elle peut soutenir et faciliter l'action citoyenne :

- ❖ en menant une campagne de sensibilisation auprès de ses habitants sur l'enjeu de la préservation du foncier agricole et de l'agriculture paysanne et biologique
- ❖ en apportant un soutien technique pour le diagnostic foncier sur son territoire
- ❖ en accompagnant les jeunes installés pour une intégration locale réussie : réseau de partenaires locaux, réseau de commercialisation

"Travailler avec les AMAP dès le lancement de ma production fut très positif : ce sont des clients à part, qui comprennent les difficultés liées à la production agricole, qui adaptent leur consommation en conséquence, et avec qui on échange régulièrement. Quand on s'installe en débarquant sur un territoire, comme dans mon cas, cela ouvre des portes pour la commercialisation de nos produits, mais aussi pour créer du lien avec d'autres producteurs et partenaires potentiels."
Mathieu Laupin de la ferme du Perroux.

LA VILLE DE GRENOBLE - Appel à projet et mise à disposition de terres communales pour un projet de ferme urbaine 100% bio

La Ville de Grenoble a lancé un appel à projet en février 2018 pour mettre en place sur ses terres communales (étendue sur 1.4 hectares), au centre horticole à Saint Martin d'Hères, une ferme urbaine entièrement en agriculture biologique.

Située dans le domaine universitaire et au bord de l'Isère, cette parcelle a accueilli Mickael Tenaillau, en novembre 2018. La ville de Grenoble a signé un bail agricole avec ce maraîcher pour une durée de 9 ans renouvelable.

Ancien ingénieur et spécialiste de l'étude des insectes, Mickael Tenaillau avait déjà pour projet de se lancer dans le maraîchage biologique et dans la commercialisation de la production en circuits-courts avant de répondre à l'appel à projet. Cette opportunité lui a permis de se lancer avec l'aide ponctuelle d'étudiants du centre horticole et du service des Espaces Verts, notamment pour la mise en place des tunnels de culture.

Mickael est plein de projets : développer un atelier de poules pondeuses, diversifier au maximum sa production, créer une mare et planter des bandes fleuries pour préserver la biodiversité et rendre le système résilient... La ferme est très dynamique et prometteuse.



ILLUSTRATIONS - Des communes en Isère l'ont fait !

LA COMMUNE DE SEYSSINS - Une action globale à travers le Plan Alimentaire de territoire

La commune de Seyssins s'est lancée en 2017 dans la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) en coopération avec la commune voisine, Seyssinet. Les deux communes ont été accompagnées par le Parc Naturel Régional du Vercors et Grenoble-Alpes Métropole pendant plus de 2 ans. Ce « Projet » devenu « Plan », ambitieux, permet à la commune d'avoir un cadre d'actions concrètes pour développer les principes d'une alimentation bio et locale sur son territoire et soutenir l'agriculture durable.

Alexandre Lopez, maraîcher en bio et permaculture, s'est installé sur la commune au même moment. La commune lui apporte son soutien et facilite ses démarches dès qu'elle le peut. Récemment, elle est intervenue auprès du service agriculture de la Métropole pour lui octroyer des aides à la consolidation des terrains situés en coteaux.

Une idée à copier : la commune de Seyssins n'utilise pas de produits phytosanitaires depuis 2010, notamment pour l'entretien de son stade. Ainsi, elle a passé un accord avec Alexandre Lopez pour qu'il puisse récupérer régulièrement les tontes du stade pour les utiliser dans son exploitation.

Dans le cadre du PAT, Seyssins et Seyssinet-Pariset ont tout d'abord identifié les d'acteurs locaux concernés : réseaux des professionnels de l'alimentation et de la santé, associations, habitants. Les deux communes ont conduit des démarches participatives avec les producteurs, jardiniers, artisans, commerçants, habitants... Exemple : une ballade découverte décalée et théâtralisée sous forme de « Safari » a proposé aux habitants de découvrir les lieux de production et d'être sensibilisé aux questions d'alimentation et de santé. Alexandre a participé à ces actions. Cela lui a permis de s'insérer rapidement dans ce réseau de proximité, d'échanger sur ses expériences et de s'inspirer des autres producteurs, notamment de leurs méthodes de commercialisation.

Très vite, une solidarité s'est installée entre producteurs. Alexandre était attendu par l'AMAP de Claix qui n'avait plus de maraîcher. Mais, pas facile de s'engager sans craintes avec une AMAP quand on débute. Alexandre a heureusement pu compter sur le soutien de Gisèle Cave, productrice de légumes de la Frette (qui fournit l'AMAP de Seyssins) pour fournir, progressivement, des paniers à Claix. Sans compter le travail d'essaimage des Amap qui doit débuter prochainement et qui se traduira sûrement pas la multiplication des paniers d'Alexandre.

Enfin, ce PAT accorde de l'importance à la préservation du foncier agricole. Travailler sur un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) permettrait d'établir un diagnostic avec les propriétaires et les agriculteurs et les sensibiliser à la vocation naturelle et agricole afin de limiter la pression sur ce foncier. A terme, seule une extension de cette action aux communes voisines de coteaux permettra de construire une stratégie cohérente et efficace.

LES COMMUNES QUI SOUTIENNENT LE MOUVEMENT DES AMAP - Soutien annuel

Les communes de l'Isère accueillent chaque année les Amap dans des salles municipales pour organiser les livraisons avec les paysans.

Certaines communes (Crolles, Crêts en Belledonne, le Haut-Bréda etc.) apportent également un soutien financier annuel au mouvement des Amap isérois pour soutenir ses actions :

- ❖ la promotion du mouvement des AMAP
- ❖ le développement du mouvement des AMAP
- ❖ la mise en réseau et l'animation des AMAP

Le soutien au mouvement des Amap est une manière pour les communes de s'engager pour défendre une agriculture durable de proximité et l'accès à une alimentation de qualité pour ses habitants.

Les AMAP sont précieuses pour nos paysans :

- ❖ le système de prépaiement mis en place dans nos associations permet aux producteurs de constituer une trésorerie et donc d'avoir une meilleure sécurité financière
- ❖ elles permettent de recréer un lien de proximité entre consommateurs et producteurs. Elles sont des lieux de partage et de confiance
- ❖ elles permettent aux paysans en agriculture biologique de valoriser la qualité de leurs produits à des prix équitables

